



N°8 Juillet/Août 2002

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

Ouf ! c'est fini !

les vacances ne sont pas loin !

La multiplication des groupes de travail en Mars, les interventions auprès de la DPMA suite à signalement des sections CGT ou des camarades siégeant en CHS et, surtout, la constitution du fichier des CHS auront largement occupé les membres de la délégation au CHSM avec cette nouvelle équipe constituée depuis un peu moins d'un an.

Au regard du nombre de réponses reçues pour le fichier et de demandes d'interventions ou de comptes rendus, nous sommes sur la bonne voie pour une meilleure communication entre les CHS et le CHSM.

Continuez à nous envoyer coordonnées des camarades et vos comptes rendus afin d'enrichir la réflexion commune au plan fédéral.

La constitution du fichier des correspondants CHS s'enrichit au fur et à mesure et nous en sommes à plus de 100 camarades recensés dans trois quarts des CHS.

L'envoi des lettres de relance aux secrétaires de sections et membres des CHS dans l'ensemble des départements ou CHS spéciaux connaît un vif succès.

Mi-juillet, la délégation se réunira pour affiner le formule de formation syndicale qui permettra, dès septembre/octobre, de commencer la formation des CHS demandeurs en commençant par la Région Parisienne qui représente un enjeu de taille en la matière.

Je vous laisse le soin de lire le compte rendu du CHSM du 14 Juin 2002.

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation

Bruno PICARD

PROCHAINE REUNION DU CHSM en Septembre/octobre
A l'ordre du jour (prévisionnel) : rapport sur l'évaluation des risques

FINANCES CGT

C.H.S MINISTERIEL
14 JUIN 2002

Second CHSM de l'année, ce CHS ministériel avait, comme d'habitude, un ordre du jour fort chargé :

- Rapport d'activité 2001 des inspecteurs hygiène et sécurité (IHS)
- Rapport d'activité 2001 en ergonomie
- Compte rendu du groupe de travail CNASS/CHSM du 22 Mars 2002 relatif à la médecine de prévention (cf. lettre CHSM6)
- Questions diverses
.point de suivi amiante-Beaulieu-
.recrutement des secrétaires animateurs

Notre délégation a demandé que le point concernant l'immeuble **Beaulieu** soit traité en premier après avoir recueilli l'assentiment des autres fédérations.

OK de la part de la DPMA qui insista sur le fait que le CHSM n'est pas une instance d'appel des CHS et que ce point restait une question diverse ne devant pas occuper trop de temps...

Au regard de l'ampleur du problème, nous avons pris le temps nécessaire et remercions notre camarade Francis JUDAS, secrétaire général de l'INSEE pour son intervention qui fait l'objet d'un numéro spécial de la lettre CHSM (cf. lettre 7)

Pour la CGT, le traitement de ce dossier doit être exemplaire, afin de servir de base jurisprudentielle aux autres cas pouvant se produire.

Il est regrettable qu'il n'en soit rien pour l'instant mais il est certain que l'intervention

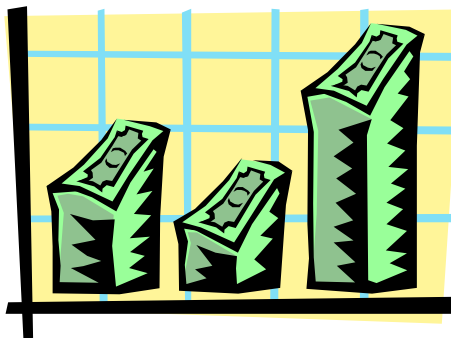
faite en CHSM a mis l'administration face à ses responsabilités

Nous continuerons à solliciter les camarades sur les dossiers importants ou en passe de le devenir chaque fois que possible (outre Francis ; Jean-Pierre Brun des Douanes était présent à ce CHSM).

Dans notre déclaration liminaire, nous sommes revenus sur les difficultés qu'ont connus les CHS en ce début d'année du fait de l'absence de réponse de la DGI sur les effectifs de certaines directions qui avaient fortement varié d'une année sur l'autre (cf. lettre chsm4).

L'absence de réponses de la DGI - de nouveau constatée lors du CHSM - a amené la DPMA à diligenter une partie des crédits et à retarder l'envoi de la note d'orientation aux CHS.

Nous avons dénoncé l'attitude de la DGI qui a pu avoir pour effet, dans de nombreux comités, de discuter des crédits sans prendre en compte les orientations nationales discutées lors du CHSM du 10.1.2002 (cf. lettre 4).



La DPMA a pris acte des difficultés rencontrées lors de la répartition des crédits et souhaité une réunion avec les fédérations d'ici fin Juin.

Devant les difficultés pratiques d'une telle rencontre, nous devrions disposer d'une note écrite (elle est arrivée par fax à la fédération le 4 Juillet après-midi...).

Par ailleurs, et contrairement à ce qui est indiqué dans cette note, nous sommes encore loin de l'élaboration d'un véritable programme de prévention dans les CHS qui dégage les principaux axes d'intervention sans référence budgétaire obligatoire.

La plupart du temps, on discute à partir des projets des administrations à partir de la référence aux axes majeurs.

I. RAPPORT IHS 2001

Pascal Roig, adjoint au responsable hygiène et sécurité présenta le rapport qui a récemment évolué dans le sens d'une analyse qualitative et quantitative

Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) interviennent dans trois grands domaines : le contrôle, le conseil et la coordination des acteurs hygiène et sécurité.

Quantitativement, les faits marquants sont la baisse des visites initiales (la quasi-totalité des postes ont été visités) ainsi qu'une légère baisse du nombre total de visites en rapport avec l'évolution des missions des IHS.

Les IHS essaient de faire ces visites avec les médecins de prévention (1/3 actuellement) et les ACMO.

Leurs tâches principales consistent en les réunions de CHS, les contacts avec les ACMO et la formation (participation à la formation des membres des CHS).

Il est dommage que l'institutionnalisation des IHS (qui est une bonne chose) se fasse au détriment de l'activité de terrain. Cela repose la question de l'insuffisance des effectifs.



Qualitativement, il a été mis l'accent, dans le rapport, sur l'évolution sur les différents chapitres depuis trois ans.

A côté des chapitres traditionnels (sécurité électrique, incendie), il a été relevé l'augmentation du nombre d'absence de vérification initiales, l'attention portée à la rubrique ascenseurs et montes charges, la participation à la formation à la sécurité des agents et toujours le problème du nettoyage des locaux.

En conclusion, il indiquait l'absence de situations aggravantes ou aggravées par rapport à 2000 et la nécessité de faire évoluer les méthodes d'intervention des IHS (définition de programmes prioritaires d'action).

Ainsi qu'un meilleur suivi des rapports d'inspection avec des réponses des directions.

Dans notre intervention, nous avons insisté sur :

- la stabilité du nombre de remarques dans les différentes rubriques alors que nous devrions aller vers une baisse du fait de solutions apportées

- ne faudrait-il pas que les IHS effectuent des visites triennales des sites ou des visites par rapport aux nouvelles normes (électriques etc...) à défaut d'un véritable répertoire immobilier des sites ?

- la nécessaire consultation des IHS et des médecins de prévention dans le cadre des plans de prévention et des projets de réaménagement.

La mise en œuvre de la réforme modernisation rend cette nécessité encore plus impérieuse.

- Comme en 2000, nous avons regretté le déséquilibre entre les analyses particulières formulées dans chaque rubrique par certains IHS et une analyse d'ensemble.

- la progression des remarques sur le nettoyage des locaux continue à nous interroger et nous souhaitons un recensement des conditions dans lesquelles le ménage s'effectue.

- l'accessibilité des personnes handicapées, thème prioritaire dans la dernière note d'orientation, continue d'alimenter les remarques et nécessite l'intervention des CHS.

- sur le travail sur écran, ne faudrait-il pas donner des pistes concrètes de réalisation d'actions comme en Midi-Pyrénées pour que les CHS s'investissent sur ce point ?

Nous avons préalablement situé notre intervention dans la dimension fonction publique avec le bilan hygiène et sécurité qui permet de voir ce qui se fait dans d'autres secteurs.

Les actions de l'Équipement en matière de formation des ACMO, de prévention du risque routier ou d'amiante pourraient inspirer le ministère.

Dans le cadre des remarques particulières, nous avons insisté sur la participation des IHS aux groupes de travail (ainsi que les ACMO), rappelé nos exigences en matière de **droit de visite** du CHS, la formation des IHS (qui est en baisse) et celle qu'ils impulsent dans les CHS.

La question de la **sensibilisation des chefs de service aux aspects hygiène et sécurité et la formation des secrétaires-animateurs** est importante et nécessite un dispositif particulier de formation.

Quant à la prévention des risques incendie, nous souhaitons un recensement et la mise à jour des responsables incendie et extincteurs.

Pour ce qui est des conditions matérielles de travail, nous nous sommes étonnés de la baisse importante des remarques sur l'ergonomie des logiciels au vu des difficultés de fonctionnement de certaines applications dans les services.



D'autre part, la configuration des locaux reste un problème par rapport à l'informatique et l'insistance des IHS à l'association des agents en cas de travaux et de réaménagements doit être mieux prise en compte par les directions.

Sur les questions d'ambiance lumineuse, le CHSM doit réfléchir à l'élaboration de supports d'information rationnels et utilisables sur le terrain.

La DPMA a pris acte de nos remarques et a particulièrement insisté sur l'accessibilité des handicapés avec l'idée d'une fiche standard qui aiderait au recensement.

Elle a également rappelé que des possibilités de financement des projets existaient au niveau de la CRIPH au Ministère et du Fonds interministériel à la Fonction Publique

Par ailleurs, le débat sur les missions des IHS se poursuit en lien avec la question de la responsabilité pénale (cf. lettre 6) et la mise en place du document unique de prévention.

Les efforts en matière d'outils se poursuivent en ce qui concerne les rapports et leur suivi et l'élaboration de fiches de sites par certains IHS.

La DPMA insiste tout particulièrement sur le rôle des directions quant à la réponse aux observations formulées par les IHS.

Ainsi, dans le cas d'un exercice d'évacuation, il faut porter une attention particulière aux conditions de l'exercice ; identifier les dysfonctionnements et y apporter des solutions.

Un dispositif de suivi est prévu pour ce qui est de la RTT et des éléments seront fournis au CHSM d'automne.

Il ne faut pas oublier non plus la formation de tous les agents qui est prévue dans le décret.

Le suivi des remarques formulées devrait être facilité par la mise en place d'une nouvelle fiche de visite.

Bilans d'activité des CHS spéciaux des laboratoires Douanes et Concurrence

Nous sommes intervenus sur la question de la formation des agents vacataires qui travaillent dans ces services à risques particuliers.

La DPMA a convenu de la nécessité d'édicter des consignes.

A suivre donc...

A noter aussi la mise en route de la construction d'un nouveau laboratoire à Pessac d'ici fin 2003/début 2004.

Nous avons demandé si l'ergonome avait été associé à cette mise en route.

Il nous a été répondu que cela n'avait pas été le cas mais que l'on avait tiré les enseignements du laboratoire d'Oullins !!

On voit là la réalité de la prise en compte de l'ergonomie par l'administration, comme elle ne cesse de nous le dire...

II Compte rendu du groupe de travail inter/instances du 22/3/2002

Ce groupe de travail prolongeait celui du 7/12/2001 (cf. lettres 6 et 3).

Il s'agissait uniquement de s'assurer que le compte rendu établi reprenait fidèlement les positions des Fédérations, un relevé de conclusions devant être envoyé à celles-ci ultérieurement.

Un prochain groupe de travail devrait se tenir à l'automne.

Nous sommes intervenus à la demande de médecins de prévention qui souhaitaient des précisions sur la « tutelle » des médecins coordonateurs régionaux à leur encontre.

Il nous a été précisé que la lettre de mission des médecins coordonateurs sera complétée et ajustée avant signature par le chef de service de la DPMA.

III. RAPPORT D'ACTIVITE EN ERGONOMIE

Dans sa présentation, l'ergonome du Ministère a insisté sur une démarche au plus près des besoins en ce qui concerne les études menées sur le terrain.

Il a insisté sur la promotion de la discipline et a donné l'exemple du centre Impôts service de Lille où il a été procédé à une étude tant sur sa mise en place que les conséquences de la RTT.

Ceci afin de passer d'une conception du travail prescrit à une perception du travail réellement accompli.

L'ergonomie permet d'intervenir sur le choix des mobiliers, l'immobilier et l'organisation du travail.

Toutefois, on reste souvent dans une ergonomie de correction au lieu d'une intervention en amont avec une saisine des ergonomes non systématique.



Il a rappelé l'importance - et le début - d'une démarche pluridisciplinaire en la matière.

Notre délégation est intervenue sur ce rapport en soulignant son côté un peu réduit en volume avec beaucoup d'annexes et l'impression qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un rapport d'activité (réponse ergonome : il s'agit d'un effort de concision !).

Par ailleurs, nous souhaitons une véritable mutualisation des interventions en ergonomie et un suivi des démarches entreprises.

Ainsi de FIDJI qui avait amené une intervention en 2000 ou de la saisie directe dans les CCV de la DRIRE, du centre d'encaissement.

Quid des conclusions et de leur utilisation ?

Il en est de même concernant le renouvellement des marchés cadres mobiliers et l'association des personnels aux choix à effectuer en la matière.

Quant à l'intervention de l'ergonome pour définir l'horaire le plus approprié en matière de RTT (CIS de Lille), cette démarche ne devrait pas avoir lieu d'être si un véritable dialogue social existait avec les organisations syndicales.

A noter que la présidente avait demandé le retrait de la mention de cette expérience...

D'autre part, nous avons réaffirmé le fait que l'ergonomie trouve toute sa place dans l'organisation du travail mais qu'elle ne doit servir ni de caution ni de prétextes pour les réformes amenées par l'administration.

Il conviendrait de définir les intervenants compétents en ergonomie en cas de réaménagement (IHS, médecin de prévention ?).

Quant à l'intervention de l'ergonome, sur quelles bases sont faits les choix ? la direction qui demande en premier ?

Il nous faut des critères précis en ce domaine.

Sur la professionnalisation demandée, comment fait-on ? avec quels outils et quels moyens ?

Nous avons exprimé notre accord sur la production de notices/guides sur les thèmes référencés à l'ergonomie.

Autre point concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels qui devra être établi par les employeurs au sens large : à quel niveau sera t-il réalisé et par qui ?

En conclusion de notre intervention, nous avons apprécié le projet de notice méthodologique relatif à l'éclairage en demandant qui seraient les destinataires de la note et qui interviendrait en la matière sur le terrain vu qu'il n'existe qu'un poste d'ergonome au Ministère.

La DPMA a justifié du moindre volume du rapport au regard du caractère particulier de celui de 2000 qui rendait compte de 5 ans même si elle exprima le regret de ne pas disposer des monographies en annexe.

Pour elle, l'ergonomie est un élément de la procédure qualité (standards quant tu nous tiens... !)

L'ergonomie doit continuer à se développer au delà de la seule intervention de l'ergonome avec la sensibilisation de l'ensemble des acteurs et un travail collectif autour d'un pôle ergonomie.

Des formations en direction des antennes immobilières et les ACO seront organisées à cette fin.

Il y a, par ailleurs, nécessité d'un lieu où seront examinés les projets des différentes directions (avec définition des priorités) et l'idée d'un « club ergonomie » a été évoquée.

Sur ce point, la DPMA a indiqué qu'il ne s'agissait pas de se substituer au CHSM mais développer le travail en réseau.

Le bilan des actions menées en matière d'ergonomie pourra être fourni.



V. Questions diverses

. Contactés par nos camarades de **Saône et Loire**, nous avons saisi la DPMA sur le refus d'autorisations d'absence accordés aux participants à certaines formations CHS par le président de ce CHS et les chefs de service.

Avec FO, nous avons fortement interpellé la DPMA pour condamner de telles pratiques qui signifierait la fin des formations hygiène et sécurité.

La DPMA a fait une réponse en ce sens et envoyé ce courrier aux deux fédérations ainsi qu'aux chefs de service dans ce département.

Souhaitons que cela fasse avancer les choses...

N'hésitez donc pas à nous saisir en cas de problèmes dans les CHS.

Notre camarade JP Brun, expert, intervint sur un refus similaire concernant l'octroi d'autorisations d'absence pour la tenue de groupes de travail en Haute Savoie.

. Par ailleurs, JL Wichegrod a fait une intervention sur l'absence de renouvellement des membres au CHS spécial labo DGCCRF et demandé, au nom de la fédération, l'organisation d'élections en Septembre ou d'ici la fin de l'année.

Pour la DPMA, le renouvellement doit effectivement avoir lieu rapidement, mais elle est réservée sur l'élection, le principe étant la désignation.

Nous avons rappelé que le CHS actuel avait été élu car l'administration avait reconnu que c'était la seule solution pour que le CHS représente et prenne en compte l'ensemble des personnels des labos (techniques, scientifiques, mais aussi administratifs). La DPMA a décidé de consulter les fédérations sur ce sujet...

La DPMA a décidé de consulter les fédérations sur ce sujet...

Dernière minute : la DPMA vient de nous demander, dans sa grande bonté d'âme, de désigner nos représentants en CHS...

Nous avons aussi demandé que des précisions soient apportées concernant la compétence des CHS en cas de déménagement de directions au regard du problème posé par celui de directions spécialisées en **Seine Saint Denis**.

Ca avance car les représentants des organisations syndicales viennent de visiter les locaux ; la DPMA a précisé, comme nous le disions, que c'est le CHS d'accueil des nouveaux locaux qui est compétent.

Nous invitons nos représentants dans ce département à intervenir en CHS sur ce dossier et à réfléchir à la possibilité d'utiliser le droit de visite afin de s'assurer du respect des normes des nouveaux bâtiments.

La délégation au CHSM vous souhaite de bonnes vacances et tient à remercier tous ceux qui lui écrivent pour transmettre leurs comptes-rendus, exposer un problème ou donner leurs coordonnées.

Nous comptons sur vous pour continuer à nous contacter.

Vous pouvez aussi compter sur nous !

Amitiés syndicales



RAPPEL DES COORDONNEES

Titulaires : - Bruno PICARD

Coordonnées CDI Auxerre 8, rue des Moreaux
89 010 Auxerre Cedex

Téléphone : 03.86.72.50.00 (bureau)

portable : 06.83.42.20.79

bruno.picard@dgi.finances.gouv.fr

- Franck PUYOO-HIALLE

Bureau National CGT Trésor

243, rue de Paris

93 514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.81.56

Fax : 01.48.51.99.65

Mail : tresor.cgt.franck@wanadoo.fr

Suppléants : - Denis KILLIAN

Brigade gardes côtes des Douanes

Quai de l'ancien arsenal BP 735

50.107 Cherbourg cédex

Téléphone : 02.33.44.19.20 (bureau)

- Jean-Louis WICHEGROD

Fédération des Finances CGT

case 540- 263, rue de Paris

93 514 Montreuil Cedex

Téléphone : 01.48.18.82.70

ou n° standard de la fédération [jean-](mailto:jean-louis.wichegrod@syndicats.finances.gouv.fr)

louis.wichegrod@syndicats.finances.gouv.fr